

L'affaire fait grand bruit, le jeudi 26 mai tous les postiers ont été choqués lorsque les hommes du Groupe d'Intervention de la Police Nationale envahissent cagoulés et armés le centre de tri de Bègles en grève pour l'ouverture de négociations. Aujourd'hui, la direction de La Poste refuse toujours toute discussion après l'annonce de 48 suppressions d'emplois et de la réorganisation des brigades de nuit au détriment des personnels (baisse de salaire et du nombre de repos compensateurs).

Dès le jeudi, 5 délégués syndicaux sont placés 34 H en garde à vue. Le vendredi, 4 autres syndicalistes qui répondent à une convocation sont placés eux aussi en garde à vue et enfin 5 collègues reçoivent le vendredi 27 mai une lettre de La Poste signifiant leur mise à pied dans l'attente d'un conseil de discipline !

Au final, 9 postiers sont mis en examen pour « *séquestration de moins de 7 jours dans le cadre d'un conflit du travail* », ils risquent des sanctions pénales. Les 14 suspendus de fonction sont menacés de fait, de révocation ou de licenciement. Ces militants syndicaux, ces postiers ne sont ni des criminels, ni des terroristes.

Malgré des mobilisations du personnel, importantes à La Poste (grève et manifestation), un meeting de soutien, une délégation de postiers de Bègles au Ministère le 10 juin soutenue par des travailleurs, des syndicalistes et des élus (député maire de Bègles, conseillers généraux et conseillers municipaux) de tout le département et un rassemblement quotidien à Mériadeck la situation est toujours bloquée. La section CGT du Centre INRA a versé 150€ pour aider au financement de la délégation à Paris.

Les mesures prises par le gouvernement et la direction de La Poste sont la traduction des directives européennes pour l'ouverture à la concurrence du secteur postal. L'objectif affiché est de passer de 130 centres de tri actuellement à 20 plateformes pour la France.

Cette politique a été condamnée le 29 mai lors du referendum.

La démocratie veut que cette politique cesse et que soient levées les sanctions !

C'est maintenant de la responsabilité des pouvoirs publics et de la direction de La Poste, qui a créé cette situation, d'intervenir immédiatement pour la levée des sanctions et pour que s'ouvrent des négociations pour la satisfaction des légitimes revendications qui ont été déposées.

Mercredi matin au portail de l'INRA, pour que s'exprime la solidarité avec les postiers qui se battent pour la défense d'un service public de qualité, la section CGT du Centre proposera aux personnels:

De verser un soutien financier aux postiers

De signer le texte suivant qui sera envoyé au ministre de l'industrie (Monsieur LOOS):

« Monsieur Le Ministre délégué à l'Industrie, en tant que Ministre de tutelle de La Poste, vous avez le pouvoir et le devoir de débloquer la situation au centre de tri de Bordeaux Bègles. Vous devez donner l'ordre d'arrêter les poursuites judiciaires, de lever toutes les sanctions, que La Poste retire sa plainte et que les 14 postiers soient immédiatement réintégrés à leur poste de travail ».

**PETITION ET COLLECTE en soutien aux postiers de Bègles
MERCREDI 22 JUIN AU PORTAIL**

Cette initiative a permis de collecter près de 250€ de soutien aux postiers et 152 signatures qui vont être envoyées au ministre.